



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représentés :	3
Abstention :	0
Exprimés :	19
POUR :	19
CONTRE :	0

2026/45

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 087-218710705-20260605-DL_2026_45-DE

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 29 mai deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, MM. Pagnou Pascal, Quette Pierre, Mme Lecointre Marie-France, M. Moulaine Charles, Mmes Boulesteix Myriam, Bruyère Nathalie, Piralla Sandra, MM. Mazin Clément, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Tronche Imanol

Absentes excusées : Mme Gaspard Céline donne procuration à M. Bila Laurent, Mme Reauly Paola donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Malric Claire donne procuration à M. Mazin Clément

Secrétaire de séance : Mme Boulesteix Myriam

Objet : Elections sénatoriales 2026 : Elections des délégués et suppléants

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants pour les Communes de la Haute-Vienne pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 et précisant le mode de scrutin ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. : Quette Pierre, Pagnou Pascal, Tronche Imanol et Détienne Aurélien.

La Présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une liste a été déposée et enregistrée :

La liste NIEUL / SENATORIALES 2026 est composée par :

Pour les délégués :

1. Monsieur Laurent Bila,
2. Madame Virginie Giannoni,
3. Monsieur Imanol Tronche,
4. Madame Nathalie Bruyère,

5. Monsieur Charles Moulaine.

Pour les suppléants :

6. Madame Myriam Boulesteix,
7. Monsieur Laurent Auzemery,
8. Madame Marie-France Lecointre.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(19 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

A obtenu :

- Liste NIEUL / SENATORIALES 2026 : 19 voix

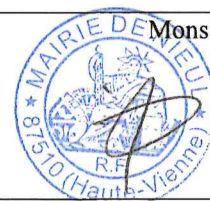
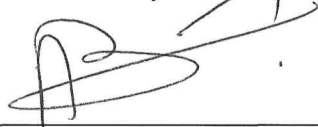
Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Sont proclamés élus en vue de l'élection du 27 septembre 2026 des sénateurs :

- *Délégués :*
 1. Monsieur Laurent Bila,
 2. Madame Virginie Giannoni,
 3. Monsieur Imanol Tronche,
 4. Madame Nathalie Bruyère,
 5. Madame Myriam Boulesteix,
 6. Monsieur Charles Moulaine.
- *Suppléants :*
 7. Madame Myriam Boulesteix,
 8. Monsieur Laurent Auzemery,
 9. Madame Marie-France Lecointre.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 5 juin 2026

La secrétaire de séance,
Myriam Boulesteix.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.